

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

janvier 2026



LE SUNDEP-SOLIDAIRES Paris vous souhaite une bonne année 2026

Victoire : La Cour de cassation reconnaît le harcèlement moral systémique !

Par une [décision du 10 décembre 2025](#), la Cour de cassation reconnaît que le harcèlement moral peut être généré par l'organisation du travail mise en place par l'employeur.

Ainsi, lorsque le juge a établi que ce **harcèlement managérial systémique** existe, la/le salarié·e qui en est victime n'a plus à prouver l'intention de nuire de son employeur·e.

Lisez [notre article](#) sur [notre site](#).

Le SMIC à 12,02 euros au 1^{er} janvier 2026

Tou·te·s les salariés·es âgé·es de plus de 18 ans doivent percevoir une rémunération au moins égale au SMIC. Le [Décret du 17 décembre 2025](#) fixe la revalorisation annuelle du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à 1,18 % au 1^{er} janvier 2026. Le **SMIC mensuel brut** est porté à **1 823,03 euros** contre 1 801,80 € depuis novembre 2024. Le **minimum garanti** n'est pas un salaire de référence mais un élément servant à l'évaluation des avantages en nature dans certains cas, des frais professionnels, d'allocations d'aide sociale. Il est porté à **4,25 euros** à la même date.

Demander à un·e salarié·e de travailler pendant un arrêt maladie

Lorsque la ou le salarié·e est en arrêt maladie, son contrat de travail est suspendu. Les salariés·es sont ainsi dispensé·es d'activité. [L'arrêt du 19 novembre 2025](#) de la Cour de cassation rappelle que faire travailler un·e salarié·e constitue un **préjudice automatique**. De plus, le seul fait qu'un·e salarié·e travaille pendant un arrêt maladie ouvre droit à réparation.

Maîtres délégué·es : évaluation 2025-2026

Retrouvez la [circulaire I-DEP-25-02633](#) relative à l'**évaluation professionnelle** des maîtres délégué·es sur [notre site](#).

Consultez également [notre article](#) sur les **modalités de recrutement** depuis le 1^{er} septembre 2024 et le bilan des évaluations 2024-25 présenté en commission consultative mixte (CCMA) de rentrée.

Le Sundep-Solidaires Paris vous représente :

- En **CCMA** le **jeudi 5 février** : **Recours** appréciations finales rendez-vous de carrière 2024-2025 - **Liste d'aptitude** d'accès à l'ECR des Agrégé·es 2026-2027.
- Lors de la prochaine **rencontre** avec le **SIEC** le **lundi 16 février**. **Retrouvez** les premières réponses à vos questions dans [notre article](#) sur [notre site](#).



Nous contacter

01 83 94 67 85 ou 06 43 49 96 40

sundep-paris@gmail.com

Nous rejoindre

en téléchargeant

Votre [bulletin d'adhésion](#)



SUNDEP-Solidaires Paris – Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

Permanence tous les vendredis à partir de 15 heures – Bureau 316

site web national : <https://www.sundep.org> - site académique : <https://www.sundep.paris.org>

siege social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS